



Bulletin Officiel

N° 3568

Mercredi 31 Mars 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR TUNISAIR 2

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER 2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ASSURANCES « SALIM » 3

ASSEMBLEES GENERALES

SANADETT SICAV 3

ARABIA SICAV 4

CAP OBLIG SICAV 4

SICAV SECURITY 5

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS
«SOTETEL» 5

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

SICAV RENDEMENT 6

SICAV CROISSANCE 6

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- SANADETT SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- HANNIBAL LEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS DES SOCIETES *

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR
TUNISAIR**

Boulevard du 7 novembre 1987 Tunis Carthage

TUNISAIR informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 mars 2010 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2009 et a arrêté les états financiers relatifs au même exercice qui ont été soumis aux commissaires aux comptes.

Ces états montrent que la compagnie a pu juguler la baisse de l'activité malgré un environnement internationale de plus en plus difficile.

En effet, malgré que le chiffre d'affaires est passé de 1 116 Millions de Dinars à 996 Millions de Dinars, le résultat provisoire net enregistré s'est élevé à 60,4 Millions de Dinars contre 32,7 Millions de Dinars en 2008 ce qui permettra de renforcer les fonds propres de la compagnie.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 AS 174

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS DES SOCIETES *

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Z.I.djebel Ouest 1111-Bir Mchargua –Gouvernorat Zaghouan

Faisant suite à l'article paru dans le site web (AFRICAN MANAGER) et relatif à l'arrêt four programmé en été 2010, la Sotuver apporte les précisions suivantes :

La Société Tunisienne de Verrerie , procédera prochainement à la révision intermédiaire de son four de fusion ,cet arrêt technique programmé depuis un an a été décalé pour l'été prochain en raison de la bonne conduite du four et du bon comportement de ce dernier dont le tirage net a été augmenté de 14% en 2009 .

S'agissant d'une industrie à feu continu et comme pour les industries similaires à savoir les cimenteries, les briqueteries etc... cet arrêt n'a aucun caractère exceptionnel et il est tout a fait classique de procéder à mi campagne au remplacement des réfractaires et des empilages de régénérateurs.

Cet arrêt technique bien planifié, permettra d'apporter des améliorations au niveau de la fusion du verre et de mettre en place les actions d'économies d'énergie déjà approuvées par les instances compétentes (CTMCCV et ANME) et de faire des économies substantielles au niveau des consommations gaz et électriques.

Par ailleurs, la Sotuver profitera de cet arrêt d'environ 40 jours pour installer sa nouvelle machine de formage IS 8 sections 5" 1/2 disponible déjà sur site et améliorer ses capacités de production en prévision de la diversification de sa gamme et le lancement de nouvelles teintes pour le marché local et pour l'export.

Cet arrêt permettra également de faire une révision générale de ses équipements et d'effectuer une mise à niveau de toutes les installations de contrôle et de laboratoire afin de garantir une qualité meilleure et un suivi rigoureux de la production.

Ce programme de développement intensif lancé depuis 2009 et estimé à environ 7 millions de dinars et dont la mise en place ne devraient pas perturber les programmes de livraison et les engagements pris par la société, permettra ,une fois réalisé , à la Sotuver de consolider les résultats de l'année 2009 (qui feront l'objet d'une publication détaillée ultérieurement), de raffermir sa présence sur les marchés extérieurs et de se repositionner comme une usine moderne et performante capable de répondre aux exigences de sa clientèle.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 AS 175

AUGMENTATION DE CAPITAL**AVIS DES SOCIETES**REALISEE**ASSURANCES « SALIM »**

Siège social : Immeuble Eljamel Av Mohamed V –1002– Tunis

La société Assurances « SALIM » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **3 300 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 décembre 2009 et ouverte à la souscription du public le 1^{er} mars 2010 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 10-687 du 12 février 2010, a été réalisée par l'émission de 660 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 10 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **13 300 000 dinars** divisé en 2 660 000 actions de nominal 5 dinars et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

2010 - AS - 176ASSEMBLEES GENERALES**SANADETT SICAV**

SICAV OBLIGATAIRE

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 01/08/1996 n° 938

Visa CMF n° 392 du 24/10/2000

JORT n° 94 du 22/08/2000

R.C n° B 157622000

Siège social : 9 Rue Hédi Nouria – 1001 TUNIS

Sanadett Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Mercredi 31 mars 2010 à 14 heures** au 4 rue 7036 – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatif à l'exercice 2009,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2009,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2009.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au 4 Rue 7036 El Menzah 4, durant le délai légal. »

2010 - AS - 177

AVIS DES SOCIETES (suite)

ARABIA SICAV

SICAV MIXTE

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 17/03/1994 n° 280

Visa BVMT n° 94/133 du 29/07/1994

JORT n° 62 du 21/06/1994

R.C n° B 123711998

Siège social : 9 Rue Hédi Nouira – 1001 TUNIS

Arabia Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Mercredi 31 mars 2010 à 15 heures** au 4 rue 7036 – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatif à l'exercice 2009,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2009,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2009.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au 4 Rue 7036 El Menzah 4, durant le délai légal.

2010 - AS - 178

— *** —

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)

RC : B146302001 Tunis – Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de CAP OBLIG SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 8 avril 2010, à 8 heures 30 minutes** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009 ;
3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2009 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.

2010 - AS - 165

AVIS DES SOCIETES (suite)**SICAV SECURITY**

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)

RC : B171721998 Tunis – Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de SICAV SECURITY sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 8 avril 2010, à 9 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009 ;
3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2009 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.

2010 - AS - 166

— *** —

**SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS
- SOTETEL -**

Siège Social : Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications - SOTETEL - porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 2 avril 2010 à 9H**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2009 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Ratification de la nomination de représentants de Tunisie Télécom ;
- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2010-2011-2012 ;
- Questions diverses.

2010 - AS - 160

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 2, rue Turquie-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 mars 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 . Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la distribution du bénéfice de l'exercice 2009 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration. Le dividende sera mis en paiement à raison de 3,580 Dinars par action, à compter du 31 Mars 2010.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2010 - AS - 178

— *** —

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 2, rue Turquie-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 mars 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve le bilan et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 4.112.624,6756 D. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la distribution du bénéfice de l'exercice 2009 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration. Le dividende sera mis en paiement à raison de 4,222 Dinars par action, à compter du 31 mars 2010.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de la Société des Entrepôts Tunisiens et de la Générale de Participations de Tunisie SICAF pour une durée de 3 ans. Ces mandats arriveront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2010 - AS - 179

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 MARS 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,137%		
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,139%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,142%	1 000,796
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,155%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,180%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,195%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,208%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,223%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,239%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,267%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,286%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,288%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,319%	999,547
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,377%	1 029,506
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,471%		1 014,129
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,524%	1 049,958
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,569%	1 105,714
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,590%	1 138,672
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,643%	1 100,238
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,740%		1 025,608
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,822%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,927%	1 108,708
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,161%		1 023,494
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,605%	1 111,101

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DU DERNIER	LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
		DIVIDENDE	Du 30/03/2010	Du 31/03/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,823	131,891	1,256	0,96%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2010	103,908	100,337	*** 0,846	0,82%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	103,232	103,240	1,198	1,17%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	101,713	101,726	*** 0,971	0,93%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,218	105,231	1,010	0,97%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,369	105,380	1,011	0,97%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	103,994	104,005	0,973	0,94%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,625	103,636	0,974	0,95%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	107,162	107,172	0,884	0,83%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,506	105,517	1,023	0,98%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	109,278	109,289	0,955	0,88%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,560	104,572	1,011	0,98%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,184	104,189	0,923	0,89%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,093	107,103	0,932	0,88%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,398	105,409	1,064	1,02%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	107,214	107,223	0,932	0,88%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	108,015	108,024	0,887	0,83%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,573	105,633	0,995	0,95%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	05/03/2010	102,138	102,170	*** 1,015	0,97%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	105,131	105,141	0,957	0,92%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	104,053	104,065	1,008	0,98%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,511	105,521	0,898	0,86%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	104,999	105,009	0,871	0,84%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,484	105,494	0,937	0,90%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,643	103,651	0,814	0,79%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,620	100,626	0,626	0,63%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	1,187	1,187	0,007	0,59%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,390	11,391	0,093	0,82%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,588	10,589	0,096	0,91%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,159	103,234	0,982	0,96%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	103,000	103,010	0,817	0,80%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	106,010	106,022	1,088	1,04%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,632	43,636	0,443	1,03%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,635	31,638	0,286	0,91%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	97,936	97,040	5,897	6,47%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	145,290	144,373	7,978	5,85%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 443,421	1 438,769	83,453	6,16%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	76,802	76,482	1,867	2,50%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	107,516	107,406	2,001	1,90%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	72,923	72,757	2,369	3,37%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	49,823	49,778	0,313	0,63%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,356	58,325	1,166	2,04%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,989	101,750	0,722	0,71%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	109,453	109,206	2,222	2,08%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,771	15,686	0,124	0,80%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	104,286	103,593	3,902	3,91%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	272,990	271,996	17,546	6,90%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	115,919	115,923	2,166	1,90%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 062,761	2 052,906	162,305	8,58%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 052,771	2 052,146	62,284	3,13%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 167,817	166,958	7,871	4,95%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 149,381	148,951	5,123	3,56%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,432	133,357	3,462	2,67%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,179	2,203	0,185	9,17%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,751	1,767	0,099	5,94%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 677,982	9 659,040	516,713	5,65%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,736	11,707	0,176	1,53%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,495	12,468	0,141	1,14%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,119	16,065	0,268	1,70%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,661	16,645	1,084	6,97%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 136,327	135,192	7,404	5,79%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,859	124,901	5,194	4,34%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 120,196	119,914	3,594	3,09%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,873	18,760	1,089	6,16%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 191,257	1 191,819	32,373	2,79%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 307,830	6 313,639	145,247	2,35%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,946	115,520	2,165	1,91%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 121,426	120,575	5,476	4,76%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 106,028	1 105,714	-2,480	-0,22%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	148,486	147,708	5,154	3,62%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	646,949	642,912	24,667	3,99%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 152,297	151,070	10,558	7,51%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	125,324	125,308	5,253	4,38%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	128,761	128,571	8,914	7,45%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	120,814	120,878	6,203	5,41%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	111,129	111,253	3,585	3,33%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 115,900	116,028	4,290	3,84%
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,166	115,596	3,119	2,77%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,497	13,537	0,940	7,46%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 111,678	112,227	6,921	6,57%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	108,043	108,008	4,124	3,97%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,579	10,514	0,129	1,24%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 383,253	5 390,693	162,784	3,11%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,210	11,133	0,287	2,65%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 153,546	153,741	19,573	14,59%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 279,719	1 306,501	139,837	11,99%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,143	1,150	0,044	3,98%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	100,991	100,789	1,052	1,05%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 044,116	10 002,924	13,188	0,13%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,888	100,793	0,793	0,79%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,396	100,353	0,353	0,35%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,394	100,897	0,897	0,90%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,399	100,504	0,504	0,50%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SANADETT SICAV**Rapport général du Commissaire aux Comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de la société SANADETT SICAV,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2009, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SANADETT SICAV, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 faisant ressortir un total actif de **201 429 771 dinars**, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir un bénéfice net de **9 119 098 dinars** et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de **201 040 974 dinars** pour **1 855 534 actions**, aboutissent à une valeur liquidative par action de **108,347 dinars**, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Les BTA sont évalués aux prix d'acquisition bien qu'ils aient fait l'objet de transactions à des prix différents. Cette situation est en contradiction avec la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Le montant des plus-values estimées au 31 décembre 2009 sur la base de la courbe des taux publiée par le CMF au 31 décembre 2009 s'élève **2 765 213 dinars**. Ainsi, la valeur liquidative au 31 décembre 2009 se trouve minorée de **1,490 dinar** soit **1,38%** de la valeur liquidative affichée.

A notre avis, et sous réserve de ce qui a été évoqué ci-dessus, les états financiers de la société SANADETT SICAV arrêtés au 31 décembre 2009 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations et de la situation financière de la société et des résultats de ces opérations clos à la même date.

Vérifications spécifiques :

1- Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 et dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen critique du système de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les diligences mises en œuvre nous ont permis de constater l'absence d'éléments qui nous laissent à penser que les contrôles exercés ne sont pas en conformité avec la réglementation en vigueur.

2- Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales nous avons procédé aux vérifications spécifiques dont le résultat est le suivant :

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Les informations contenues dans le rapport du conseil d'administration sont conformes aux états financiers,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 200 à 202 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MS Louzir - Membre de DTT

Mohamed LOUZIR

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de la société SANADETT SICAV,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont voici les principaux volumes :

- Convention de gestion conclue avec l'AFC : Les honoraires de gestion sont calculés au taux de 0,5% de l'actif net. Le montant de ces honoraires au titre de 2009 se sont élevés 1 201 473 TTC,
- Convention de dépositaire conclue avec l'ATB : La rémunération annuelle du dépositaire est fixée à 1 180 dinars TTC,
- Convention de rémunération de compte banque conclue avec l'ATB : La rémunération du compte banque est déterminée au taux de 2% jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de cette rémunération au titre de 2009 s'est élevé à 917 294 dinars.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence perçus au cours de l'exercice 2009 ont été déterminés par l'Assemblée Générale du 13 avril 2009. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets pour chaque administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTT

Mohamed LOUZIR

SANADETT SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 1er Août 2000 n° 938

BILAN
ARRETE AU 31/12/2009
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008 (*)
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portfeuille titres	III.1	145 502 634	128 354 195
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés		9 874 494	7 596 723
b- Obligations et valeurs assimilées		135 628 140	120 757 472
c- Autres valeurs		-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	55 927 136	34 108 446
a- Placements monétaires		2 987 452	1 623 335
b- Disponibilités		52 939 685	32 485 111
AC3- Créances d'exploitation		-	-
AC4- Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		201 429 771	162 462 641
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs		388 797	355 955
PA2- Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		388 797	355 955
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	III.3	193 454 339	155 421 273
CP2- Sommes distribuables	III.4	7 586 635	6 685 413
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		43 614	32 700
b- Sommes distribuables de l'exercice		7 543 021	6 652 713
ACTIF NET		201 040 974	162 106 686
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		201 429 771	162 462 641

(*) données retraitées pour les besoins de la comparabilité

SANADETT SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 1 Août 2000 n° 938

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2009
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (*)
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.5	6 418 697	6 140 298
a- Dividendes		522 764	220 510
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 895 933	5 919 788
c- Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.6	2 955 761	1 440 123
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 374 459	7 580 421
CH 1- Charges de gestion des placements	III.7	1 202 653	929 332
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 171 805	6 651 089
PR 3- Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges		260 882	207 338
RESULTAT D EXPLOITATION		7 910 923	6 443 750
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		-367 903	208 962
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 543 021	6 652 713
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		367 903	-208 962
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		26 275	57 010
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 181 900	211 399
Frais de négociation		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 119 098	6 712 160

(*) données retraitées pour les besoins de la comparabilité

SANADETT SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 1er Août 2000 n° 938

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2009

	Période Du 01/01/2009 Au 31/12/2009	Période Du 1/1/2008 au 31/12/2008
AN 1- VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 119 098	6 712 160
a- Resultat d 'Exploitation	7 910 923	6 443 750
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 275	57 010
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 181 900	211 399
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-7 903 054	-5 792 858
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
a- Souscriptions	509 427 151	366 688 457
Capital	490 949 783	357 698 964
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 862 216	227 334
Régularisation des sommes distribuables	16 615 152	8 762 159
Droits d' entrée	-	-
b- Rachats	-471 708 908	-337 383 835
Capital	-454 117 482	-328 593 580
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-1 871 567	-201 894
Régularisation des sommes distribuables	-15 719 860	-8 588 362
Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L ACTIF NET	38 934 288	30 223 923
AN 4- ACTIF NET		
a- en début d'exercice	162 106 686	131 787 452
b- en fin d'exercice	201 040 974	162 106 686
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS		
a- en début d'exercice	1 500 121	1 219 182
b- en fin d'exercice	1 855 534	1 500 121
VALEUR LIQUIDATIVE	108,347	108,062
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	4,36%	4,11%

SANADETT SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 1^{er} août 2000 n° 938
NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
arrêtés au 31 décembre 2009
(Unité : DT)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Depuis le 30 septembre 2009, la société a opéré un changement de présentation en ce qui concerne les Bons de Trésor Assimilables (BTA). Ces titres d'Etat ont été reclassés au niveau du bilan des autres valeurs (AC1-c) aux obligations et valeurs assimilées (ACA-b). Les revenus afférents à ces placements ont reclassés de même au niveau de l'état de résultat. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence pour les besoins de la comparabilité.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la sur cote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**III.1. Portefeuille titres**

Au 31 décembre 2009, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, de bons de trésor assimilables, d'obligations de société et de parts FCC. Le solde de ce poste s'élève à 145 502 634DT détaillé comme suit :

a- Les titres OPCVM

Les titres OPCVM se composent de titres SICAV et des FCP. Leur montant s'élève à 9 874 494DT au 31 décembre 2009. Ils se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
SICAV ENTREPRISE	9 299	951 003	973 029	0,48%
GO SICAV	10 885	1 115 750	1 124 050	0,56%
UNIVERS OBLIGATAIRE SICAV	9 100	947 464	950 895	0,47%
FCP SALAMETT CAP	163 000	1 786 550	1 841 574	0,92%
MAXULA INVEST SICAV	2 943	299 962	306 478	0,15%
TUNISO EMIRATIE SICAV	20 000	2 027 240	2 061 140	1,03%
Placement Obligataire Sicav	100	10 339	10 422	0,01%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	20 000	2 053 363	2 071 220	1,03%
AXIS TRESORERIE SICAV	5 000	530 891	535 685	0,27%
TOTAL	240 327	9 722 563	9 874 494	4,91%

b- Les Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Au 31 décembre 2009, les bons de trésor assimilables (BTA) s'élèvent à 39 788 208DT et se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
BTA FEV 2015 7%	15 000	15 215 401	15 965 648	7,94%
BTA AVR 2014 7.5%	2 200	2 272 637	2 367 388	1,18%
BTA 6% MARS 2012	7 760	7 721 707	8 021 732	3,99%
BTA 6,1% OCT 2013	13 481	13 282 181	13 433 440	6,68%
TOTAL	38 441	38 491 926	39 788 208	19,79%

c- Les obligations de sociétés

Au 31 décembre 2009, les obligations de sociétés s'élèvent à 89 663 388 DT et se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
AFRICA 2003 7.3%	10 000	200 000	203 518	0,10%
AIL 2005 6.5% TR A	5 000	100 000	101 980	0,05%
AIL 2005 6.5% TR B	4 000	80 000	81 584	0,04%
AIL 2007 6,875%	10 000	600 000	601 356	0,30%
AIL 2008 6.5%	10 000	800 000	810 599	0,40%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	2 000 000	2 021 354	1,01%
AMEN BANK 2006	30 000	2 400 000	2 495 514	1,24%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	839 997	866 923	0,43%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	950 000	982 795	0,49%
ATB 2007/1	50 000	4 600 000	4 742 335	2,36%
ATB SUB 2009	50 000	5 000 000	5 127 253	2,55%
ATL 2004/2 7%	14 000	280 000	291 857	0,15%
ATL 2006/1 6.5%	30 000	2 400 000	2 468 384	1,23%
ATL 2007/1 6,5%	30 000	1 800 000	1 831 542	0,91%
ATL 2008/1 6.5%	30 000	2 400 000	2 473 854	1,23%
ATL sub 2008 7%	15 000	1 500 000	1 530 378	0,76%
ATL 2009 5.5%	30 000	3 000 000	3 087 156	1,54%
ATL 2009/2	20 000	2 000 000	2 022 553	1,01%
ATL 2009/3	30 000	3 000 000	3 000 659	1,49%
BH SUB 2007	30 000	3 000 000	3 009 186	1,50%
BTE 2009	30 000	3 000 000	3 037 282	1,51%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 000 455	1,99%
BTEI 2004 TMM + 1.25%	10 000	400 000	409 392	0,20%
BTKD 2006 6.25%	35 000	1 400 000	1 402 685	0,70%
BNA SUB 2009	15 000	1 500 000	1 547 757	0,77%
CIL 2002/3 7,5%	1 000	20 000	20 907	0,01%
CIL 2002/3 TMM+1,25%	1 000	20 000	20 682	0,01%
CIL 2004/2 7% 5ans	15 000	300 000	312 704	0,16%
CIL 2005/1 7% 7 ans	15 000	900 000	910 908	0,45%
CIL 2007/1	10 000	800 000	835 095	0,42%
CIL 2007/2 TMM+1.25%	5 000	400 000	415 471	0,21%
CIL 2008/1 6.5%	15 000	1 200 000	1 221 370	0,61%
CIL SUB 2008 7.25%	7 000	700 000	739 043	0,37%
CIL SUB 2008 7.25%	3 000	300 000	316 733	0,16%
CIL 2009/1	12 500	1 250 000	1 274 863	0,63%
CIL 2009/3	18 000	1 800 000	1 801 824	0,90%
CHO 2009	7 000	700 000	703 555	0,35%
ELMOURADI 2003 7.25%	4 000	160 000	165 212	0,08%
ELWIFAK LEAS06/1 6.5%	2 000	80 000	82 108	0,04%
ELMOURADI 2005 6.5%	2 000	160 000	164 377	0,08%
GEN LEASING 7.5% 2003/01	3 000	60 000	61 529	0,03%
GEN LEASING 7.25% 2004/01	15 000	300 000	316 876	0,16%
GEN LEASING 2003/2	1 400	56 000	58 900	0,03%
HOURIA 2000	2 500	62 500	64 640	0,03%
HANNIBAL LEASE 2008/1	80 000	640 000	662 649	0,33%
HANNIBAL LEASE 2009	20 000	2 000 000	2 037 941	1,01%
HANNIBAL LEASE 2009/2	20 000	2 000 000	2 023 627	1,01%
SALIMA CLUB 7.5%	3 000	60 000	61 943	0,03%
STB 2008/1 CAT D	50 000	4 800 000	4 955 244	2,46%
STB 2008/2 6.5%	35 000	3 500 000	3 658 066	1,82%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	1 014 913	0,50%
TUN LEASING 2004/2 7%	19 500	390 000	406 515	0,20%
TUN LEASING 2006/1 6.5%	10 000	400 000	402 678	0,20%
TUN LEASING 2005/1 7% 5 ans	10 000	200 000	201 995	0,10%
TUN LEASING 2007/1	10 000	600 000	600 427	0,30%
TUN LEASING 2007/2	10 000	800 000	838 523	0,42%
TUN LEASING 2008/1 6.5%	15 000	1 200 000	1 231 627	0,61%
TUN LEASING 2008/2 6.5%	10 000	800 000	803 989	0,40%
TUN LEASING 2008/3 6.5%	12 000	1 200 000	1 257 955	0,63%
TUN LEASING 2009/1 6.5%	7 500	750 000	782 589	0,39%
TUN LEASING SUB 2009	17 000	1 700 000	1 720 631	0,86%
UNIFACTOR 05/1 6,5 % B	15 000	300 000	305 214	0,15%
UNIFACTOR 06 TMM + 1%	14 000	560 000	562 116	0,28%
UNIFACTOR 08 6.5%	10 000	800 000	833 394	0,41%
UTL2005/1 7% 7 ans	15 000	900 000	912 842	0,45%
UTL2004 7% 7 ans	10 000	600 000	625 407	0,31%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	1 000 000	1 020 252	0,51%
UIB 2009/25.85%	50 000	5 000 000	5 107 704	2,54%
TOTAL	1 169 400	87 718 497	89 663 388	44,60%

d- Les parts FCC

Les parts de Fonds Commun de Créances s'élèvent à 6 176 544DT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
FCC BIAT Credimmo1 PP1	3 500	1 053 710	1 058 955	0,53%
FCC BIAT Credimmo1 PP2	1 500	1 500 000	1 508 538	0,75%
FCC BIAT Credimmo2 PP1	2 800	1 390 091	1 396 987	0,69%
FCC BIAT Credimmo2 PP2	2 200	2 200 000	2 212 063	1,10%
TOTAL	10 000	6 143 801	6 176 544	3,07%

III.2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 55 927 136DT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

a- Les Billets de Trésorerie

Les billets de trésorerie s'élèvent à 2 987 452DT et se détaillent par émetteur comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
TUN FACTORING	1 000	995 404	997 128	0,50%
ASSAD	1 000	993 257	998 651	0,50%
UNIFACTOR	1 000	989 733	991 673	0,49%
TOTAL	3 000	2 978 395	2 987 452	1,49%

b- Les disponibilités

Les disponibilités correspondent aux avoirs de la société chez le dépositaire et s'élèvent à 4 384 098DT dont 205 151DT d'intérêts courus sur compte courant ainsi qu'aux Bons de Trésor à Court Terme souscrits auprès de l'ATB et s'élevant à 48 555 587DT.

III.3. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le 4ème trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008

Montant	155 421 273
Nombre de titres	1 500 121
Nombre d'actionnaires	1 198

Souscriptions réalisées

Montant	490 949 783
Nombre de titres émis	4 737 417
Nombre d'actionnaires nouveaux	667

Rachats effectués

Montant	454 117 482
Nombre de titres rachetés	4 382 004
Nombre d'actionnaires sortants	1 335

Autres effets s/capital

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 181 900
Régularisation des sommes non distribuables	-7 411
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	26 275

Capital au 31/12/2009

Montant	193 454 339
Nombre de titres	1 855 534
Nombre d'actionnaires	530

III.4. Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 7 586 635DT dont 7 543 021DT se rattachant à la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

III.5. Revenus du portefeuille titres

Au 31 décembre 2009, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 6 418 697DT et se détaillent comme suit :

	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (*)
Revenus des titres OPCVM	522 764	220 510
Revenus des obligations	3 692 871	3 204 008
Revenus des Bons de Trésor Assimilés	2 203 063	2 715 780
TOTAL	6 418 697	6 140 298

(*) données retraitées pour les besoins de la comparabilité

III.6. Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 2 955 761DT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (*)
Revenus des Billets de Trésorerie	494 013	294 441
Revenus des Bons de Trésor à Court Terme	1 513 456	709 697
Intérêts des comptes de dépôt	948 293	435 985
Autres produits divers		
TOTAL	2 955 761	1 440 123

(*) données retraitées pour les besoins de la comparabilité

III.7. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 1 180DT l'an en TTC.

Au 31 décembre 2009, les charges des placements se sont élevées à 1 202 653DT et se détaillent comme suit :

	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (*)
Honoraires du gestionnaire	1 201 473	927 946
Honoraires du dépositaire	1 180	1 385
TOTAL	1 202 653	929 332

III.8. Autres informations

	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 1/1/2008 au 31/12/2008
Revenus des placements	9 374 459	7 580 421
Charges de gestion des placements	1 202 653	929 332
Revenu net des placements	8 171 805	6 651 089
Autres charges	260 882	207 338
Résultat d'exploitation	7 910 923	6 443 750
Régularisation du résultat d'exploitation	-367 903	208 962
Sommes distribuables de la période	7 543 021	6 652 713
Régularisation du résultat d'exploitation	367 903	-208 962
Frais de négociation	-	-
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	26 275	57 010
Plus Values réalisées sur cession de titres	1 181 900	211 399
Résultat net de la période	9 119 098	6 712 160
Nombre d'actions	1 855 534	1 500 121
Résultat par action	4,915	4,474

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **06 avril 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M Mustapha MEDHIOUB(FINOR) et M Mehdi SELLAMI (CMR AUDIT).

HANNIBAL LEASE			
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac			
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009			
(exprimé en dinar tunisien)			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	2 448 840	1 814 310
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	146 476 867	108 358 599
Portefeuille-titres de placement	6	1 511 296	261 181
Portefeuille d'investissement	7	381 112	81 112
Valeurs Immobilisées	8	2 342 122	1 886 715
Autres actifs	9	4 064 429	4 665 088
TOTAL DES ACTIFS		157 224 666	117 067 005
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	10	231 902	397 973
Dettes envers la clientèle	11	1 486 074	581 335
Emprunts et dettes rattachées	12	118 099 517	82 669 040
Fournisseurs et comptes rattachés	13	12 959 679	10 986 191
Autres passifs	14	932 934	613 698
TOTAL DES PASSIFS		133 710 106	95 248 237
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		20 000 000	20 000 000
Réserves		41 774	880
Prime d'émission		1 000 000	1 000 000
Résultats reportés		451 994	16 719
Résultat de l'exercice		2 020 792	801 169
Total des capitaux propres	15	23 514 560	21 818 768
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		157 224 666	117 067 005

HANNIBAL LEASE			
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac			
ETAT DE RESULTAT			
(exprimé en dinar tunisien)			
		31 Décembre	31 Décembre
	Notes	2009	2008
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	13 952 020	11 004 944
Intérêts et charges assimilées	17	(6 699 890)	(6 436 536)
Produits des placements	18	151 772	29 499
Produits nets		7 403 902	4 597 907
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	1 373 049	986 721
Dotations aux amortissements	20	247 646	177 680
Autres charges d'exploitation	21	1 546 493	1 109 705
Total des charges d'exploitation		3 167 188	2 274 106
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		4 236 714	2 323 801
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radié	22	1 482 620	1 268 237
Dotations nettes aux autres provisions	23	37 178	-
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		2 716 916	1 055 564
Autres pertes ordinaires	24	(43 135)	-
Autres gains ordinaires	25	31 731	9 303
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
		2 705 512	1 064 867
Impôts sur les bénéfices	26	(684 720)	(263 698)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			
		2 020 792	801 169

HANNIBAL LEASE			
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac			
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE			
(exprimé en dinar tunisien)			
		31 Décembre	31 Décembre
	Notes	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	100 043 931	74 670 438
Décaissements pour financement de contrats de leasing	28	(125 395 860)	(83 980 116)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(2 991 193)	(2 246 210)
Intérêts payés	30	(6 491 510)	(5 894 608)
Impôts et taxes payés	31	(622 306)	(249 150)
Restitution du crédit de TVA	24	3 644 986	-
Autres flux liés à l'exploitation	36	(1 169 669)	(139 809)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(32 981 621)</u>	<u>(17 839 455)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(701 122)	(483 250)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	56 239	22 993
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(300 000)	(1 112)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(944 883)</u>	<u>(461 369)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	11 000 000
Dividendes et autres distributions	35	(325 000)	-
Encaissements provenant des emprunts	12	224 050 000	166 000 000
Remboursements d'emprunts	12	(188 997 895)	(158 921 768)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>34 727 105</u>	<u>18 078 232</u>
Variation de trésorerie		<u>800 601</u>	<u>(222 592)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	1 416 337	1 638 929
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	2 216 938	1 416 337

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren – Les Berges du Lac

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 01 novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 168.750, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de D : 5.000.000 à D : 4.831.250, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de D : 10.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de D : 10 chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2^{ème} semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de D : 10.000.000 à D : 20.000.000 et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de D : 11, correspondant à la valeur nominale de D : 10, majoré d'une prime d'émission de D : 1 par action.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2009, à D : 20.000.000 composé de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal***1-2-1 Impôt sur les sociétés :***

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité et dans la limite du bénéfice imposable.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| • Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge |
| • Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge |
| • Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge |

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode

susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |

- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%
- Autres matériels 10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

HANNIBAL LEASE			
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac			
NOTES AUX ETATS FINANCIERS			
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2009			
(exprimé en dinars)			
NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités			
Ce poste se détaille comme suit :			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Banques		2 448 005	1 812 559
- Caisses		835	1 751
<u>Total</u>		<u>2 448 840</u>	<u>1 814 310</u>
NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing			
Cette rubrique s'analyse ainsi :			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Créances sur contrats mis en force		152 967 149	113 875 147
Encours financiers		147 610 485	108 617 915
Impayés		5 921 299	5 749 465
Intérêts échus différés		(786 479)	(608 626)
Valeurs à l'encaissement		221 844	116 393
Créances sur contrats en instance de mise en force		566 410	74 329
Total brut des créances leasing		153 533 559	113 949 476
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours		(2 695 282)	(1 594 841)
Provisions pour dépréciation des impayés		(3 713 628)	(3 331 449)
Produits réservés		(647 782)	(664 587)
Total net des créances leasing		146 476 867	108 358 599

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :			
Solde au 31 décembre 2008		108 692 244	
Addition de la période			
- Investissements		111 573 138	
- Relocations		2 187 368	
- Consolidations		8 298	
Retraits de la période			
- Cessions à la valeur résiduelle		(5 523)	
- Cessions anticipées		(4 633 430)	
- Relocations		(2 012 640)	
- Remboursement du capital		(67 632 560)	
Solde au 31 décembre 2009		148 176 895	
L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :			
		31 décembre 2009	31 Décembre 2008
- Créance à plus d'un an		92 777 931	67 922 251
- Créance à moins d'un an		72 790 500	53 012 554
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	165 568 431	120 934 805
- Revenus non acquis à plus d'un an		9 031 289	7 104 301
- Revenus non acquis à moins d'un an		11 850 496	9 070 629
Total des produits financiers non acquis	(2)	20 881 785	16 174 930
- Valeurs résiduelles	(3)	104 695	176 861
- Contrats suspendus	(4)	2 819 144	3 681 179
- Contrats en cours	(5)	566 410	74 329
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	148 176 895	108 692 244

<u>6.1.1 Analyse par secteur d'activité</u>			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Bâtiment et travaux publics		20 789 449	15 552 021
- Industrie		19 739 087	18 590 253
- Tourisme		16 381 612	11 989 909
- Commerce et services		77 526 839	53 621 090
- Agriculture		13 739 908	8 938 971
		148 176 895	108 692 244
<u>6.1.2 Analyse par type de matériel</u>			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Equipements		18 221 623	13 104 057
- Matériel roulant		104 223 058	71 110 454
- Matériel spécifique		15 402 833	11 133 988
	<u>Sous Total</u>	137 847 514	95 348 499
- Immobilier		10 329 381	13 343 745
		148 176 895	108 692 244
<u>6.2 Impayés</u>			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
<u>Clients ordinaires (1)</u>		1 815 758	2 230 129
Inférieur à 1 mois		972 924	843 390
Entre 1 à 3 mois		305 992	458 562
Entre 3 et 6 mois		55 011	152 424
Entre 6 mois et 1 année		52 710	234 835
Supérieur à 1 année		210 098	301 996
Notes de débit et Intérêts de retard		219 022	238 922
<u>Clients litigieux (2)</u>		4 105 541	3 519 336
	<u>Total (1)+(2)</u>	5 921 299	5 749 465

		ANALYSE PAR CLASSE				31 décembre 2009	
		A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	TOTAL
HANNIBAL LEASE							
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac							
Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)							
Encours financiers	131 093 985	11 929 504	439 338	55 562	4 092 097	147 610 485	
Impayés	465 229	798 356	106 575	50 591	4 500 548	5 921 299	
Contrats en instance de mise en force	566 171	239	-	-	-	566 410	
CREANCES LEASING	132 125 385	12 728 099	545 914	106 153	8 592 645	154 098 195	
Avances reçues (*)	(1 351 631)	(332)	-	-	(134 111)	(1 486 074)	
ENCOURS GLOBAL	130 773 754	12 727 767	545 914	106 153	8 458 534	152 612 121	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12 229 899	446 895	-	-	-	12 676 794	
TOTAL ENGAGEMENTS	143 003 653	13 174 662	545 914	106 153	8 458 534	165 288 915	
Produits réservés	-	-	(13 517)	(2 063)	(632 202)	(647 782)	
Provisions sur encours financiers	-	-	(3 109)	(3 418)	(2 688 755)	(2 695 282)	
Provisions sur impayés	-	-	(19 750)	(27 948)	(3 665 930)	(3 713 628)	
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(36 376)	(33 429)	(6 966 887)	(7 056 692)	
ENGAGEMENTS NETS	143 003 653	13 174 662	509 538	72 723	1 471 647	158 232 223	
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,33%	0,06%	5,12%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2008				8,14%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,66%	31,49%	82,60%		
				77,46%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2008				60,05%			
(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)							

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement				
L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Actions cotées			1 397 323	249 413
- Titres SICAV			142 315	11 768
	<u>Total brut</u>		<u>1 539 638</u>	<u>261 181</u>
- Provisions pour dépréciation des actions			(28 342)	-
	<u>Total net</u>		<u>1 511 296</u>	<u>261 181</u>

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement				
L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Titres immobilisés			381 112	81 112
	<u>Total</u>		<u>381 112</u>	<u>81 112</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2008</u>	81 112
Additions de la période	
- Société " Dalia Immobilière "	300 000
<u>Solde au 31 Décembre 2009</u>	<u>381 112</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	500	100	50 000	2 005
- Dalia immobilière	3000	100	300 000	2 009
	<u>Total</u>		<u>381 112</u>	

NOTE 9 : Autres actifs				
Le détail des autres actifs est le suivant :				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Charges reportées			437 916	282 189
- Dépôts et cautionnements versés			36 470	18 470
- Fournisseurs, avances et acomptes			21 561	13 887
- Prêts au personnel			535 978	478 897
- Personnel, avances et acomptes			3 700	1 300
- Etat, crédit de TVA			2 987 252	3 775 551
- Produits à recevoir des tiers			17 841	4 611
- Compte d'attente			-	250
- Débiteurs divers			9 251	21 836
- Charges constatées d'avances			23 296	68 097
<u>Total brut</u>			<u>4 073 265</u>	<u>4 665 088</u>
A déduire :				
- Provisions			(8 836)	-
<u>Montant net</u>			<u>4 064 429</u>	<u>4 665 088</u>
Les charges reportées s'analysent comme suit :				

NOTE 10 : Concours bancaires				
Ce poste se présente comme suit:				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Banques, découverts			231 902	397 973
<u>Total</u>			231 902	397 973

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Avances et acomptes reçus des clients			1 486 074	581 335
<u>Total</u>			1 486 074	581 335

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Banques locales			37 077 886	32 915 201
- Banques étrangères			-	7 374 726
- Emprunts obligataires			49 090 658	10 441 891
- Billets de trésorerie			16 331 137	19 343 134
- Certificats de leasing			15 599 836	12 594 088
<u>Total</u>			118 099 517	82 669 040

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

HANNIBAL LEASE									
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac									
NOTE 12 : EMPRUNTS									
TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES									
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009									
(exprimé en dinars)									
DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des dettes rattachées	Fin de période		
							Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING									
Certificats de Leasing BEST BANK	15 500 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	12 500 000	57 000 000	54 000 000	-	15 500 000	-	15 500 000
<u>Dettes rattachées</u>			94 088	-	-	5 748	99 836	-	99 836
<u>Sous-total</u>			12 594 088	57 000 000	54 000 000	5 748	15 599 836	-	15 599 836
Billets de Trésorerie à court terme	16 500 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	19 500 000	110 650 000	113 650 000	-	16 500 000	-	16 500 000
<u>Charges constatées d'avance</u>			(156 866)	-	-	(11 997)	(168 863)	-	(168 863)
<u>Sous-total</u>			19 343 134	110 650 000	113 650 000	(11 997)	16 331 137	-	16 331 137
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			31 937 222	167 650 000	167 650 000	(6 249)	31 930 973	-	31 930 973
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
HL 2008	8 000 000	Annuellement (2009-2013)	8 000 000	-	1 600 000	-	6 400 000	4 800 000	1 600 000
HL 2008	2 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	400 000	-	1 600 000	1 200 000	400 000
HL 2009/01	11 440 000	Annuellement (2010-2014)	-	11 440 000	-	-	11 440 000	9 152 000	2 288 000
HL 2009/01	8 560 000	Annuellement (2010-2014)	-	8 560 000	-	-	8 560 000	6 848 000	1 712 000
HL 2009/02	9 650 000	Annuellement (2010-2014)	-	9 650 000	-	-	9 650 000	7 720 000	1 930 000
HL 2009/02	10 350 000	Annuellement (2010-2014)	-	10 350 000	-	-	10 350 000	8 280 000	2 070 000
<u>Dettes rattachées</u>			441 891	-	-	648 767	1 090 658	-	1 090 658
<u>Total des emprunts obligataires</u>			10 441 891	40 000 000	2 000 000	648 767	49 090 658	38 000 000	11 090 658

CREDITS BANCAIRES									
S.T.B (2002)	5 000 000	Trimestriellement (2002 - 2009)	769 237	-	769 237	-	-	-	-
ATTIJARI BANK (2004)	1 000 000	Trimestriellement (2004 - 2009)	100 000	-	100 000	-	-	-	-
S.T.B (2004)	1 500 000	Trimestriellement (2005 - 2009)	300 000	-	300 000	-	-	-	-
A.T.B (2005)	2 000 000	Trimestriellement (2005 - 2009)	315 788	-	315 788	-	-	-	-
AMEN BANK (2005)	2 000 000	Trimestriellement (2005 - 2010)	677 100	-	443 416	-	233 684	-	233 684
B.L.A.T (2005)	2 000 000	Trimestriellement (2006 - 2010)	883 310	-	426 738	-	456 572	-	456 572
S.T.B (2006)	1 500 000	Trimestriellement (2007 - 2011)	900 000	-	300 000	-	600 000	300 000	300 000
B.L.A.T (2006)	3 000 000	Trimestriellement (2007 - 2011)	1 866 345	-	637 830	-	1 228 515	544 129	684 386
AMEN BANK (2006)	3 000 000	Trimestriellement (2006 - 2011)	1 650 000	-	600 000	-	1 050 000	450 000	600 000
B.H (2006)	3 000 000	Trimestriellement (2006 - 2011)	1 634 543	-	618 835	-	1 015 708	350 816	664 892
A.T.B (2007)	1 000 000	Trimestriellement (2007 - 2011)	631 579	-	210 526	-	421 053	210 527	210 526
B.T.E (2007)	2 000 000	Trimestriellement (2007 - 2012)	1 400 000	-	400 000	-	1 000 000	600 000	400 000
B.H (2007)	3 000 000	Trimestriellement (2007 - 2012)	2 214 008	-	574 840	-	1 639 168	1 019 860	619 308
B.L.A.T (2007)	2 500 000	Trimestriellement (2007 - 2012)	1 835 732	-	479 770	-	1 355 962	841 174	514 788
ATTIJARI BANK (2007)	1 500 000	Trimestriellement (2007 - 2010)	905 474	-	522 841	-	382 633	-	382 633
AMEN BANK (2007)	2 000 000	Trimestriellement (2008 - 2012)	1 660 874	-	371 327	-	1 289 547	890 362	399 185
S.T.B (2007)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2012)	2 400 000	-	600 000	-	1 800 000	1 200 000	600 000
B.T.E (2008)	2 000 000	Trimestriellement (2008 - 2012)	1 750 000	-	500 000	-	1 250 000	750 000	500 000
B.L.A.T (2008/1)	7 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	6 386 827	-	1 252 035	-	5 134 792	3 792 307	1 342 485
B.L.A.T (2008/2)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	2 862 673	-	561 516	-	2 301 157	1 699 195	601 962
ATTIJARI BANK (2008)	2 000 000	Trimestriellement (2008 - 2011)	1 666 667	-	666 667	-	1 000 000	333 333	666 667
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	-	1 900 000	285 000	-	1 615 000	1 235 000	380 000
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	-	4 500 000	390 447	-	4 109 553	3 290 115	819 438
B.L.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	-	5 000 000	425 272	-	4 574 728	3 657 722	917 006
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	-	5 000 000	436 310	-	4 563 690	3 649 700	913 990
<u>Dettes rattachées</u>			105 045	-	-	(48 921)	56 124	-	56 124
<u>Sous-total</u>			32 915 202	16 400 000	12 188 395	(48 921)	37 077 886	24 814 240	12 263 646
Emprunt obligatoire rétrocedé (a)	7 159 500	En bloc le 20/02/2013	7 159 500	-	7 159 500	-	-	-	-
<u>Dettes rattachées</u>			215 226	-	-	(215 226)	-	-	-
<u>Sous-total</u>			7 374 726	-	7 159 500	(215 226)	-	-	-
<u>Total général</u>			82 669 041	224 050 000	188 997 895	378 371	118 099 517	62 814 240	55 285 277

L'Etat Tunisien a consenti le 30 Avril 2003 à la société un financement subsidiaire sur l'emprunt obligatoire émis sur le marché monétaire international.

Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de EURO : 5.000.000, au taux fixe de 8,25% l'an.

La société a procédé au remboursement anticipée de cet emprunt au cours du premier semestre 2009.

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés			
L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services		1 153	6 007
<u>Sous total</u>		<u>1 153</u>	<u>6 007</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs d'immobilisation		11 500	-
<u>Sous total</u>		<u>11 500</u>	<u>-</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing		1 429 239	650 130
- Effets à payer		11 505 003	10 317 270
- Factures non parvenues		12 784	12 784
<u>Sous total</u>		<u>12 947 026</u>	<u>10 980 184</u>
Solde des fournisseurs et comptes rattachés		<u>12 959 679</u>	<u>10 986 191</u>
NOTE 14 : Autres passifs			
Le détail des autres passifs courants est le suivant :			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Personnel, provisions pour congés payés		20 498	13 187
- Etat, retenues sur salaires		30 547	22 048
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		214 330	154 726
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers		-	3 382
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière		2 500	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)		446 411	210 888
- Etat, autres impôts et taxes à payer		16 427	5 538
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges		615	396
- CNSS		66 977	44 467
- CAVIS		7 952	6 402
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges		3 499	2 251
- Actionnaires, dividendes à payer		0	-
- Crédoeurs divers		1 290	1 461
- Prestataires Assurances		4 773	-
- Diverses Charges à payer		117 115	148 952
<u>Total</u>		<u>932 934</u>	<u>613 698</u>

NOTE 15 : Capitaux propres				
Les capitaux propres se détaillent comme suit :				
			31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Capital social	(A)		20 000 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)		41 774	880
- Primes d'émission			1 000 000	1 000 000
- Résultats reportés			451 994	16 719
Total des capitaux propres avant résultat de la période			21 493 768	21 017 599
Résultat de l'exercice (1)			2 020 792	801 169
Total des capitaux propres avant affectation	(C)		23 514 560	21 818 768
Nombre d'actions (2)			2 000 000	2 000 000
Résultat par action (1) / (2)			1,010	0,401

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2009, à D : 20.000.000 composé de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune, libérée en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous:

Actionnaires	Capital appelé et libéré	Pourcentage
- Investment Trust Tunisia	6 106 030	30,53%
- La Financière Tunisienne (S.A)	5 131 250	25,66%
- United Golf Bank	3 200 000	16,00%
- Al Mal Investement Compagny	2 000 000	10,00%
- Tunisian International Bank	800 000	4,00%
- YKH Holding	483 750	2,42%
- CIF- SICAF SA	375 000	1,88%
- B.I.A.T	312 500	1,56%
- Gabès Invest SICAR	300 000	1,50%
- Sadok Hamdi	200 000	1,00%
- SOTUFEM SARL	125 000	0,63%
- STIET - S.A	125 000	0,63%
- Autres	841 470	4,21%
TOTAL	20 000 000	100,00%

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2009**

(exprimé en dinars)

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007	10 000 000	-	-	(592 720)	610 319	10 017 599
Affectations approuvées par l'AGO du 24 juin 2008		880		609 439	(610 319)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 24 juin 2008	10 000 000		1 000 000			11 000 000
Bénéfice net de l'exercice 2008					801 169	801 169
Solde au 31 Décembre 2008	20 000 000	880	1 000 000	16 719	801 169	21 818 768
Affectations approuvées par l'A.G.O du 7 mai 2009		40 894		760 275	(801 169)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008				(325 000)		(325 000)
Résultat de l'exercice					2 020 792	2 020 792
Solde au 31 décembre 2009	20 000 000	41 774	1 000 000	451 994	2 020 792	23 514 560

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing			
L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Intérêts de leasing		13 435 416	10 555 292
- Intérêts de retard		135 148	133 164
- Prélouer		36 484	31 381
- Frais de dossier		141 102	101 763
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing		130 642	72 654
- Autres		56 423	44 851
Total des produits		13 935 215	10 939 105
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		74 245	117 462
Intérêts de retard antérieurs		8 371	79 904
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers		(62 568)	(114 075)
Intérêts de retard		(3 243)	(17 452)
Variation des produits réservés		16 805	65 839
Total des intérêts et des produits de leasing		13 952 020	11 004 944
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		104 936 736	82 549 832
. A la fin de la période		144 791 341	104 936 736
. Moyenne	(D)	124 864 039	93 743 284
- Intérêts de la période	(C)	13 435 416	10 555 292
- Taux moyen	(C) / (D)	10,76%	11,26%
NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées			
Les charges financières se détaillent comme suit :			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Intérêts des emprunts obligataires		1 390 077	468 962
- Intérêts des crédits des banques locales		2 455 951	2 180 340
- Intérêts des crédits des banques étrangères		-	590 658
- Intérêts des autres opérations de financement		2 567 452	2 862 755
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		147 090	104 202
Total des charges financières des emprunts	(A)	6 560 570	6 206 917
- Intérêts des comptes courants		138 632	228 280
- Autres charges financières		688	1 339
Total des autres charges financières		139 320	229 619
Total général		6 699 890	6 436 536
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice		81 969 656	74 891 424
. A la fin de l'exercice		117 021 762	81 969 656
. Moyenne ajustée	(B)	99 495 709	83 430 540
- Taux moyen (A) / (B)		6,59%	7,44%
NOTE 18 : Produits des placements			
Les produits des placements se détaillent comme suit :			
		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Dividendes		54 387	11 495
- Plus values sur cession des actions		68 652	65
- Revenus des comptes créditeurs		28 733	17 939
Total		151 772	29 499

NOTE 19 : Charges de personnel				
L'analyse de ce poste se présente comme suit :				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Salaires et complément de salaires			1 118 975	787 350
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires			163 444	131 913
- Autres charges sociales			90 630	67 458
<u>Total</u>			<u>1 373 049</u>	<u>986 721</u>
NOTE 20 : Dotations aux amortissements				
Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles			14 974	8 665
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles			215 167	151 197
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital			14 133	589
- Dotations aux résorptions des charges à répartir			3 372	17 229
<u>Total</u>			<u>247 646</u>	<u>177 680</u>
NOTE 21 : Autres charges d'exploitation				
Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Achat de matières et fournitures			170 000	117 845
<u>Total des achats</u>			<u>170 000</u>	<u>117 845</u>
- Locations			122 890	91 769
- Entretien et réparations			27 226	14 410
- Primes d'assurances			9 644	8 794
- Etudes, recherches et services extérieurs			5 737	4 402
<u>Total des services extérieurs</u>			<u>165 497</u>	<u>119 375</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			206 936	175 444
- Publicités, publications, relations publiques			375 816	218 554
- Déplacements, missions et réceptions			151 228	84 433
- Frais postaux et de télécommunications			134 665	90 830
- Services bancaires et assimilés			71 673	67 932
- Autres			83 302	60 161
<u>Total des autres services extérieurs</u>			<u>1 023 620</u>	<u>697 354</u>
- Autres charges ordinaires			3 159	4 018
<u>Total des charges diverses</u>			<u>3 159</u>	<u>4 018</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations			29 044	23 253
- T.C.L			100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres			48 785	43 421
- Pénalités			190	50
- Autres impôts et taxes			6 198	4 389
<u>Total des impôts et taxes</u>			<u>184 217</u>	<u>171 113</u>
<u>Total général</u>			<u>1 546 493</u>	<u>1 109 705</u>

NOTE 22 : Dotations nettes aux provisions des créances douteuses				
Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle			1 776 610	1 574 098
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances			(293 990)	(305 861)
	<u>Total</u>		<u>1 482 620</u>	<u>1 268 237</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux autres provisions				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de placement			28 342	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants			8 836	-
	<u>Total</u>		<u>37 178</u>	<u>-</u>

NOTE 24 : Autres pertes ordinaires				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations			250	-
- Redressement fiscal		(A)	42 885	-
	<u>Total</u>		<u>43 135</u>	<u>-</u>

(A) : La société a fait l'objet, suite à une demande de restitution du crédit de la Taxe de la Valeur Ajoutée, d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2004 au 31 Décembre 2008.

Un premier avis de redressement a été notifié à la société le 16 Juillet 2009 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément de TFP et FOPROLOS de D : 4.871 dont D : 1.231 de pénalités. Elle a également réclamé des pénalités fiscales administratives pour D :

Toutefois, et suite à l'opposition formulée par la société quant aux résultats de la vérification fiscale, l'administration a accepté de ramener le montant réclamé de D : 68.781 à D : 42.885, qui a été acquitté par la société.

Par ailleurs, la société a reçu au cours de l'année la somme de D : 3.644.986 se rapportant au crédit de TVA, objet de la demande de

NOTE 25 : Autres gains ordinaires				
Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :				
			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres			29 415	9 255
- Autres gains sur éléments exceptionnels			2 316	48
	<u>Total</u>		<u>31 731</u>	<u>9 303</u>

NOTE 26 : Impôts sur les bénéfices				
L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :				
			31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Résultat comptable			2 020 792	801 169
A réintégrer				
- Dotations aux provisions sur la clientèle			1 776 610	1 574 098
- Reprises sur provisions fiscales			293 990	305 861
- Reprises sur provisions fiscales 2006/2005 pour affaires en cours			1 074 859	561 393
- Impôt sur les sociétés			684 720	263 698
- Diverses charges non déductibles			43 500	50
A déduire				
- Reprises sur provisions comptables			293 990	305 861
- Provisions fiscales 2005 pour affaires en cours			1 074 859	561 393
- Dividendes et plus values sur les actions cotées			83 811	11 495
Bénéfice fiscal avant provisions			4 441 811	2 627 520
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%			1 776 610	1 574 098
Bénéfice fiscal			2 665 201	1 053 422
Réinvestissements exonérés				
- Société de promotion immobilière "DALIA"			-	300 000
- Société de promotion immobilière "EL CHARIFA IMMOBILIERE"			700 000	
- Société "Cimenterie de Bizerte"			8 857	-
Bénéfice imposable			1 956 344	753 422
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)			684 720	263 698
A imputer				
- Acomptes provisionnels payés			228 467	43 823
- Retenues sur placements			9 842	8 987
Impôt à payer (Report d'impôt)			446 411	210 888

NOTE 29 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels				
			31 décembre 2009	31 Décembre 2008
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9		(1 300)	(1 220)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9		3 700	1 300
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9		(13 887)	(6 180)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9		21 561	13 887
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9		(18 470)	(18 470)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9		36 470	18 470
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9		(68 097)	(16 204)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9		23 296	68 097
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13		6 007	26 129
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13		(1 153)	(6 007)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14		13 187	9 474
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14		(20 498)	(13 187)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14		22 048	20 355
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14		(30 547)	(22 048)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14		154 726	95 197
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14		(214 330)	(154 726)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14		44 467	44 895
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14		(66 977)	(44 467)
- CAVIS en début de période	+ Note 14		6 402	-
- CAVIS en fin de période	- Note 14		(7 952)	(6 402)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14		2 251	1 570
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14		(3 499)	(2 251)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14		148 952	185 222
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14		(117 115)	(148 952)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+		141 500	125 000
- Remboursements sur prêts au personnel	-		(84 419)	(59 293)
- TVA, payée sur biens et services	+		279 545	210 708
- Charges de personnel	+ Note 19		1 373 049	986 721
- Autres charges d'exploitation	+ Note 21		1 546 493	1 109 705
- Impôts et taxes	- Note 21		(184 217)	(171 113)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			2 991 193	2 246 210

NOTE 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles				
			31 décembre 2009	31 Décembre 2008
- Moins-values sur cession d'immobilisations	- Note 24		(250)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8		27 074	9 745
- Immobilisations mises en rebut	+ Note 8		-	3 993
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 25		29 415	9 255
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			56 239	22 993
NOTE 34 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières				
			31 décembre 2009	31 Décembre 2008
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7		300 000	1 112
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			300 000	1 112
NOTE 35 : Dividendes et autres distributions				
			31 décembre 2009	31 Décembre 2008
- Dividendes	+ Note 15		325 000	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>			325 000	-

NOTE 36 : Autres flux de trésorerie				
			31 décembre 2009	31 Décembre 2008
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9		4 611	11 057
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9		(17 841)	(4 611)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9		21 836	166
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9		(9 251)	(21 836)
- Comptes d'attente en début de période	+ Note 9		250	250
- Comptes d'attente en fin de période	- Note 9		-	(250)
- Placements en début de période	+ Note 6		261 181	154 664
- Placements en fin de période	- Note 6		(1 539 638)	(261 181)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14		(1 461)	(1 676)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14		1 290	1 461
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14		-	-
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14		4 773	-
- Frais d'augmentation de capital	-		-	(42 400)
- Charges à répartir	- Note 9		(6 623)	(5 000)
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18		123 039	11 560
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18		28 733	17 939
- Autres gains ordinaires	+ Note 25		2 316	48
- Autres pertes ordinaires	- Note 24		(42 885)	-
Autres flux de trésorerie			(1 169 669)	(139 809)

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren – Les Berges du Lac

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Les Berges du Lac

Note 35 : Ratio de solvabilité

Les fonds propres nets de la société Hannibal Lease dépassent 8% de son actif pondéré par les quotités de risque prévues par la Banque Centrale.

	Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	151 446 876		145 864 726
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	13 194 263		6 289 552
Valeurs immobilisées	2 342 122	100%	2 342 122
Portefeuille titres	1 892 408	100%	1 892 408
Autres actifs (Autres que les créances sur l'Etat)	639 261	100%	639 261
Banques, caisses	2 448 840	20%	489 768
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS	171 963 771		157 517 837

FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	20 000 000
Réserves	+	1 041 774
Résultats reportés	+	451 994
Résultat de l'exercice	+	2 020 792
Distribution prévue	-	(1 000 000)
Charges reportées	-	(437 916)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	22 076 644
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	0
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	22 076 644
<u>FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</u>		14,02%

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Les Berges du Lac

31 DECEMBRE 2009

Note 36: ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	
Encours financier	131 083 985	11 929 504	439 338	55 562	147 610 485
Contrats en cours de MEF	566 171	239	0	0	566 410
Impayés	465 229	798 356	106 575	50 591	5 921 299
Avances reçues	(1 351 631)	(332)	0	0	(1 486 074)
ENCOURS GLOBAL	130 773 754	12 727 767	545 914	106 153	152 612 120
Produits réservés	0	0	13 517	2 063	647 782
TOTAL BILAN	130 773 754	12 727 767	532 396	104 089	151 964 338
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	12 229 899	446 895	0	0	12 676 794
TOTAL HORS BILAN	12 229 899	446 895	0	0	12 676 794
TOTAL ENGAGEMENTS	143 003 653	13 174 662	532 396	104 089	164 641 132
Garanties non imputables sur risques encourus	175 893 450	14 383 832	580 557	159 947	192 844 460
Provisions sur encours financier	0	0	3 109	3 418	2 695 282
Provisions sur impayés	0	0	19 750	27 948	3 713 628
TOTAL DE LA COUVERTURE	175 893 450	14 383 832	603 415	191 313	199 253 370
Leasing immobilier (Décote 50%)	5 798 011	391 504	0	0	6 289 552
RISQUES ENCOURUES	137 380 892	12 783 158	509 538	72 723	152 154 278

31 DECEMBRE 2009

HANNIBAL LEASE
Rue du Lac Malaren - Les Berges du Lac

Note 36-1: ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

LEASING MOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	
Encours financier	122 400 859	11 214 839	439 338	55 562	137 741 809
Contrats en cours de MEF	566 171	239	0	0	566 410
Impayés	419 024	730 014	106 575	50 591	5 356 475
Avances reçues	(1 285 944)	(218)	0	0	(1 420 273)
ENCOURS GLOBAL	122 100 110	11 944 873	545 914	106 153	142 244 420
Produits réservés	0	0	13 517	2 063	564 616
TOTAL BILAN	122 100 110	11 944 873	532 396	104 089	141 689 805
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	9 310 169	446 895	0	0	9 757 064
TOTAL HORS BILAN	9 310 169	446 895	0	0	9 757 064
TOTAL ENGAGEMENTS	131 410 279	12 391 768	532 396	104 089	151 446 868
Garanties non imputables sur risques encourus	158 499 265	13 066 952	580 557	159 947	173 828 278
Provisions sur encours financier	0	0	3 109	3 418	2 430 467
Provisions sur impayés	0	0	19 750	27 948	3 360 522
TOTAL DE LA COUVERTURE	158 499 265	13 066 952	603 415	191 313	179 619 268
RISQUES ENCOURUS	131 582 882	12 391 654	509 538	72 723	145 864 726

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Les Berges du Lac

31 DECEMBRE 2009

Note 36-2 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**LEASING IMMOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	
Encours financier	8 693 126	714 666	0	0	9 868 676
Contrats en cours de MEF	0	0	0	0	0
Impayés	46 205	68 342	0	0	564 824
Avances reçues	(65 687)	(114)	0	0	(65 801)
ENCOURS GLOBAL	8 673 644	782 894	0	0	10 367 699
Produits réservés	0	0	0	0	93 166
TOTAL BILAN	8 673 644	782 894	0	0	10 274 533
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	2 919 730	0	0	0	2 919 730
TOTAL HORS BILAN	2 919 730	0	0	0	2 919 730
TOTAL ENGAGEMENTS	11 593 375	782 894	0	0	13 194 263
Garanties non imputables sur risques encourus	17 394 185	1 316 880	0	0	19 016 182
Provisions sur encours financier	0	0	0	0	264 815
Provisions sur impayés	0	0	0	0	353 105
TOTAL DE LA COUVERTURE	17 394 185	1 316 880	0	0	19 634 103
Leasing immobilier (Décote 50%)	5 798 011	391 504	0	0	6 289 552
RISQUES ENCOURUES	5 798 011	391 504	0	0	6 289 552

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE HANNIBAL LEASE**

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **HANNIBAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D : 157.224.666 et un bénéfice net de D : 2.020.792, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **HANNIBAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de la société **HANNIBAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des

comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Tunis, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

C.M.R AUDIT

Mustapha MEDHIOUB

Mehdi SELLAMI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE HANNIBAL LEASE**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

1- Votre conseil d'administration réuni le 28 juin 2007, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société.

Sa rémunération nette annuelle a été fixée à D : 90.000 et ce, à compter du premier janvier 2008. En outre, il a été autorisé à bénéficier de tous les avantages en nature liés à sa fonction.

Le Président Directeur Général a bénéficié au titre de l'année 2009, d'une rémunération brute de D : 124.854.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction, dont les frais s'y rattachant (amortissement inclus) se sont élevés en 2009 à D : 31.389.

2- Votre conseil d'administration réuni le 17 mars 2009, a autorisé à postériori, la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2009 à D : 36.000 hors taxes, soit D : 40.320 toutes taxes comprises.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

C.M.R AUDIT

Mehdi SELLAMI